

<b>DEMANDE DE DEROGATION SUR ESPECE(S) PROTEGEE(S)</b>	
<b>AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL</b>	
<b>REGION NOUVELLE-AQUITAINE</b>	
Catégorie de dossier :	Cas 1 : travaux à caractère scientifique
Référence du dossier : n° (MEDDE-ONAGRE)	2021-00497-041-002
Dénomination du projet :	Capture temporaire d'amphibiens et reptiles à but pédagogique
Préfet(s) compétent(s) :	Pyrénées-Atlantiques
Bénéficiaire(s) :	RNN Marais d'Orx
Dossier suivi à a DREAL par :	Thomas HODEE
Date de dépôt de la demande par le bénéficiaire :	30/04/2021
Date de transmission du dossier à l'expert :	04/05/2021

MOTIVATIONS OU CONDITIONS / REMARQUES
<p><u>Complétude du dossier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CERFA 13 616*01 Destruction / Perturbation d'espèces animales protégées</li> <li>- Courrier de saisine de la DREAL au CSRPN du 30/04/2021</li> <li>- Dossier de présentation de la RNN Marais d'Orx rédigé par ? de 6 pages non daté !</li> </ul> <p>Le dossier de présentation justificatif est succinct et comporte deux éléments :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contexte du projet : 3 pages</li> <li>- Fiche pédagogique de l'école élémentaire (qui n'émane même pas de l'enseignant) : 3 pages</li> </ul> <p>Absence de CV de l'intervenant de la RNN</p> <p>Il est dit que l'intervenant RNN a suivi une formation auprès de G. Pottier de Nature en Occitanie pour la capture et manipulation des amphibiens et reptiles dans le « cadre de son stage de fin d'étude de Master 2 » : aucun certificat ou attestation n'est présenté.</p> <p>Quelle est la qualification de l'intervenant, et quelles sont ses compétences / fiabilité dans la détermination des espèces ?</p> <p><u>Objectif visé :</u></p> <p>L'objectif est de développer un programme d'éducation à l'environnement et de sensibilisation, avec la mise en place de projets pédagogiques en partenariat avec les écoles. Ce programme est cité dans le cadre du plan de gestion de la RNN 2021-2030, en cours de rédaction : « <i>Objectif à long terme 4</i> « Améliorer l'ancrage territorial de la RNN », <i>opérations</i> « <i>Organisation de visites guidées</i> » et « <i>Organisations d'animations pour le public scolaire</i> ».</p> <p>En 2020, le Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels, gestionnaire de la RNN, en partenariat avec l'école élémentaire « Yves Ulysse » de la commune de Labenne (40530), a développé un projet pédagogique « Connaitre et protéger les serpents » afin de sensibiliser les jeunes élèves à l'écologie et aux problématiques touchant ces reptiles. Deux phases sont donc programmées dans ce projet : une phase théorique opérée en classe et une phase pratique d'observation menée sur la réserve naturelle. Ce projet est susceptible d'être reconduit chaque année et notamment en 2021 si le contexte sanitaire le permet.</p> <p><u>Intérêt du projet :</u></p> <p>L'objectif de sensibilisation / éducation à l'environnement et à la protection de la biodiversité n'est</p>

pas discutable. Il faut par contre être conscient que les bénéfices de ce type de sensibilisation ne sont pas immédiats, les principaux destructeurs (par peur, phobie ...) des reptiles étant des adultes. Néanmoins, les enfants peuvent alerter leurs parents, même les parents phobiques aux reptiles. De plus et par contre, les enfants sont la catégorie d'âge la plus à même de manipuler des amphibiens. Le bénéfice peut donc être immédiat dans ce cas.

Recherche d'une solution alternative d'intervention :

Aucune autre modalité de sensibilisation, autre que la manipulation, n'est présentée. La possibilité de déposer des plaques reptiles et de pouvoir ainsi montrer les espèces de façon proche n'est pas suggérée ou envisagée. Idem en ménageant des points d'eau (anses, trous, ...) pour concentrer les amphibiens et les rendre proches et accessibles.

Pour les Anoures la détermination par chant n'est pas mentionnée.

Avis sur la méthodologie :

Comme il s'agit de « captures pour montrer », aucune méthodologie n'est indiquée.

Réflexion sur le modus operandi et approche adoptée par l'intervenant :

A la lecture du document de présentation du projet rédigé par la RNN Marais d'Orx, il apparaît que :

- Ce projet concerne 5 classes
- Est censé se dérouler de janvier à mai, la demande est partie de la DREAL en date de fin avril (soit après la réalisation du projet)
- Il est dit que ce projet peut se renouveler en 2021 ! il aurait donc eu lieu en 2020, sans dérogation ?

Dans le cas des amphibiens, il est dit que l'intervenant se lavera les mains entre chaque capture : comment avec quoi, quid des chaussures et vêtements ?

Avis sur la demande :

En dehors du fait qu'aucune autre alternative n'est proposée ou utilisée en complément, et donc aucune réflexion sur une approche pédagogique respectueuse des animaux n'est proposée, trois aspects ne sont pas abordés :

- La notion d'éthique et de relation à la nature : doit-on passer par de la manipulation pour observer ?
- La notion de risque et conséquences pour les animaux : manipuler un animal, même correctement, même peu de temps, même relâché sur place, n'est JAMAIS neutre. Seul le problème de la diffusion des virus liés aux amphibiens (mais pas que, certaines maladies fongiques existent aussi chez les reptiles et notamment les couleuvres) est abordé ici. Il doit d'ailleurs être pris de façon plus large et radicale : désinfection des mains, des chaussures, pas d'usage de matériel ... et ce avec un antifongique spécifique.
- La notion de risque encouru par les personnes (ou qu'elles peuvent faire courir : dissémination des virus amphibiens par les participants via leurs chaussures) n'est pas abordée. Même si les risques de morsure sont faibles, ne pas démontrer une manipulation de vipères, car les enfants ultérieurement peuvent vouloir reproduire ces gestes par eux-mêmes de façon isolée.

Conclusion :

La Société Herpétologique de France n'a pas défini à ce jour de ligne de conduite quant à l'acceptabilité de manipulation de reptiles ou amphibiens dans le cadre d'interventions pédagogiques ou de sensibilisation.

Ce type d'interventions, qui n'est jamais neutre pour une espèce sauvage n'a pas vocation, au plan éthique, à être mise en œuvre.

Dans le cas présent :

- Parmi les **amphibiens** mentionnés :
  - Aucun urodèle n'est difficilement déterminable par observation à distance, bien au contraire.
  - Parmi les anoures, seules les deux rainettes présentent parfois quelques difficultés à être déterminées à distance. Le cas des grenouilles « vertes » : même animal en main l'espèce est très difficilement identifiable. Il n'y a donc pas avantage à les manipuler, les gens ne pourront pas ou peu faire la différence.
- Parmi les **ophidiens** mentionnés :
  - Seules les deux coronelles présentent des difficultés d'identification, mais si déjà les personnes peuvent savoir qu'il s'agit d'une coronelle et faire la différence couleuvre/coronelle/vipère, c'est bien (et pas besoin de manipulation pour cela).
  - Il n'est pas souhaitable de démontrer une manipulation de vipère.

L'intervenant n'a pas démontré ses compétences (un stage ne suffit pas !) tant en termes de manipulation qu'en fiabilité des déterminations.

Les données récoltées dans ce type d'intervention doivent aussi servir à la connaissance de la biodiversité. Rien n'est sur la bancarisation ultérieure de ces données : Oui/Non, Comment, Mise à disposition par la suite ?

La faune sauvage est par définition même de son existence « sauvage », et donc vit dans son milieu, avec ses préférences, ses comportements, et la difficulté d'observation fait partie intégrante du plaisir de sa découverte et de la compréhension de son existence. La faune sauvage ne vit pas dans des zoos ni dans des parcs, et il faut donc aussi apprendre à savoir la trouver et l'observer.

Expert(s) délégué(s) :	Christian ARTHUR
<b>Avis :</b>	
Favorable :	
Favorable sous conditions :	
<b>Défavorable :</b>	<b>X</b>
Remarques :	Voir avec la SHF la mise en place d'un cahier pédagogique permettant de programmer ce type d'interventions en explicitant un modus operandi, définissant les conditions éthiques de fonctionnement et les objectifs et raisons de faire (sans passer par la manipulation)
Fait le :	28/05/2021
Signature :	

